



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 mai 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 AVRIL 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 MAI 1996

**Espace Niortais : Construction d'un garage public (capacité de
l'équipement) - Avenant au contrat passé avec M. MILOU et
procédure de désignation du concessionnaire**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,
M. Gilles FRAPPIER

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES,
Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE,
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,
M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Patricia LUCAS,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean
PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude
VITELLINI, Mme Françoise GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT

Secrétaire de séance : Jean-Michel PASSERAULT

Excusés :

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Claude VITELLINI.

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le Conseil Municipal du 19 janvier 1996 a confié à M. MILOU une mission de Maîtrise d'Oeuvre pour la construction de l'Hôtel Administratif Municipal et d'un garage de 132 places, correspondant aux exigences du POS.

La délibération précisait que la capacité finale de l'ouvrage résulterait de la concertation engagée sur le sujet ainsi que des premières études techniques.

A l'issue de cette phase d'approfondissement, il est proposé aujourd'hui de construire sous les futurs bâtiments administratifs un garage de 250 places organisé sur 3 niveaux.

La capacité de l'ouvrage permettra d'optimiser son coût et laissera disponible le sous-sol de la place Martin Bastard pour des extensions ultérieures, selon les besoins.

La conception de cet ouvrage, objet unique dans sa construction et son fonctionnement, sera confiée à la même équipe d'ingénierie.

Il convient donc d'élargir la mission initiale, portant sur le parking, de 132 à 250 places par voie d'avenant.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux passera de 8.850.000 F HT à 16.750.000 F HT, les honoraires de 843.405 F HT à 1.480.700 F HT et le taux de rémunération de 9,53 % à 8,84 % (économie d'échelle).

Enfin, il est proposé de confier la réalisation puis l'exploitation de cet équipement à un concessionnaire dans le cadre d'une délégation de service public.

La loi n° 93 122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques fixe les conditions d'une telle délégation.

La commission d'analyse des offres déjà en place sera appelée à proposer la liste des candidats après examen de leurs garanties et aptitudes. Le Conseil Municipal se prononcera sur les candidats à retenir auxquels un dossier de consultation sera adressé. La commission examinera les offres présentées qui seront négociées librement. Le Conseil Municipal décidera alors de l'entreprise à retenir et du contenu précis du contrat de délégation à mettre en service.

La note ci-jointe précise les grandes lignes de cette délégation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de construction d'un garage de 250 places sous les futurs immeubles administratifs
- modifier en conséquence par avenant le contrat de Maîtrise d'Oeuvre tel que précisé ci-dessus et autoriser le Maire à signer les documents à intervenir. Il est précisé que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 avril 1996 a donné son accord
- approuver le principe de la délégation et autoriser Monsieur le Maire à mettre en oeuvre la procédure réglementaire de désignation du concessionnaire et engager pour cela les mesures de publicités nécessaires au recensement des candidats.

LE CONSEIL ADOPTE

Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)